



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

2019

LES CHIFFRES CLÉS du diplôme d'état d'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL opt. Accompagnement de la vie en structure collective



L'ENQUÊTE IPSS

■ Une enquête régionale, pérenne et partenariale

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, la Région reconduit l'enquête d'insertion menée l'an dernier.

L'enquête rend compte du devenir des diplômés des formations sanitaires et sociales et de leurs conditions d'accès à l'emploi 12 mois après l'obtention du diplôme. Elle porte cette année une attention particulière à l'opinion des diplômés sur leur formation et, lorsqu'ils sont en emploi, à leurs attentes et appréciations sur ce dernier.

Elle est conduite en partenariat :

- avec les instituts de formations sanitaires et sociales éligibles à un financement régional, pour identifier les diplômés constituant l'échantillon et recueillir les caractéristiques globales de cette population,
- avec le comité de suivi de l'enquête, composé de la Région, de l'ARS (Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes), de la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes) et de Via Compétences.

Via Compétences réalise l'ensemble des travaux de suivi, d'analyse des données et de production liés à l'enquête.

Cette enquête est ainsi une ressource et un repère pour l'ensemble des partenaires contribuant à l'efficacité du système de formation des élèves et étudiants des secteurs sanitaire et social.

■ Sa méthodologie

Cette enquête s'appuie sur un questionnaire régional et se déroule de mars 2019 à janvier 2020 (de la collecte des données à la production des résultats).

L'échantillon comprend les élèves et étudiants des instituts de formation sanitaires ou sociaux, diplômés sur le territoire entre octobre 2017 et septembre 2018,

Publication : mars 2020

www.auvergnerrhonealpes.fr

Crédits photo : Michel PERES - Région Auvergne-Rhône-Alpes ; 123 RF



La situation des diplômés du diplôme d'état d'Accompagnant Éducatif et Social option Accompagnement à la vie en structure collective

Certification :

de niveau V
de durée 9 à 24 mois

Condition d'accès :

- pas de condition de niveau
- réussite aux épreuves d'admission en formation (écrites et oral d'admission)

Le public de diplômés interrogés



Taux de réponse : 48,7%

291 des 597 diplômés interrogés ont répondu à l'enquête à 12 mois

597 diplômés

87% sont des femmes

21% ont moins de 25 ans et

62% ont 30 ans et plus

Avant l'entrée en formation

Un public en reconversion professionnelle :



45% des diplômés étaient en recherche d'emploi et
42% avaient le statut d'actif occupé.

Un niveau de diplôme au moins égal à celui de la formation préparée dans la majorité des cas :



41% des diplômés interrogés étaient déjà titulaires d'un diplôme inférieur au bac et
38% de niveau bac



Principaux diplômes :

24% de CAP ou BEP ne relevant pas des spécialités sanitaires et sociales,

15% de bac professionnels ne relevant pas des spécialités sanitaires et sociales,

9% de bacs technologiques, hors ST2S.

Note méthodologique

Les effectifs répondant à l'enquête ont été **redressés en utilisant la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) de l'INSEE**. Elle consiste à pondérer les individus grâce à une information auxiliaire de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Le calage a été réalisé à partir des variables âge, sexe et site de formation.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100% (mais parfois 99% ou 101%).

Ce diplôme fait partie des **nouveaux diplômés interrogés** lors de cette enquête. Par conséquent, le comparatif avec les interrogés de 2018 n'existe pas.

La situation 12 mois après l'obtention du diplôme



84% sont en emploi,
10% sont en recherche d'emploi et 6% en autre situation (formation...)
Parmi les 16% "sans emploi", 75% ont occupé un poste depuis leur sortie mais ne l'occupent plus au jour de l'enquête.

L'emploi 12 mois après l'obtention du diplôme :



58% ont obtenu leur emploi en 3 mois ou moins.



49% sont en emploi stable (CDI, titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique ou professions libérales)

48% sont en CDI et

51% en CDD ou intérim (dont 57% d'une durée de moins de 6 mois)

75% travaillent à temps plein et

14% à temps partiel subi



71% occupent un emploi correspondant à leur formation¹



69% se voient exercer le même métier dans 5 ans



59% exercent dans un établissement accompagnant des publics handicapés (jeunes et adultes),
24% exercent dans un EHPAD ou assimilé.

52% exercent leur activité au sein d'un établissement de moins de 50 salariés.

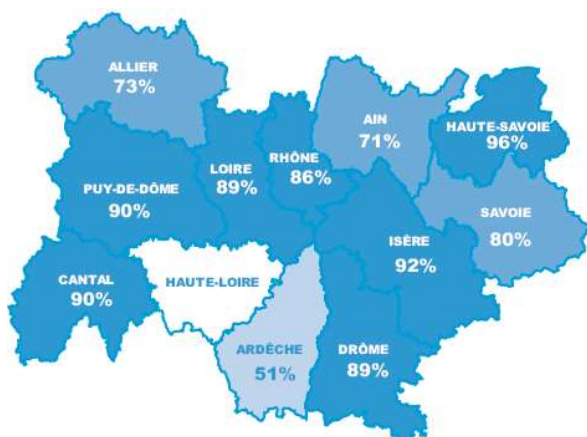


66% ont un salaire brut mensuel (avec primes) supérieur à 1 521€² pour un emploi à temps plein



96% des accompagnants éducatifs et sociaux diplômés dans la région y travaillent.

83% travaillent dans le département où ils ont été formés.



Flux de mobilité formation-travail :

→ de 20 à 40 personnes

→ de 40 à 60 personnes

→ 60 personnes et plus

% se forment et travaillent sur le même département :

■ 85% et sup.

■ 70% à 84%

■ 69% et moins

□ pas de formation

NB : aucun flux de mobilité de plus de 20 personnes n'est constaté entre département de formation et département d'emploi cette année.

Département de formation	Nombre de diplômés en emploi
Ain	28
Allier	8
Ardèche	53
Cantal	14
Drôme	33
Isère	72
Loire	38
Puy-de-Dôme	39
Rhône	127
Savoie	46
Haute-Savoie	40
TOTAL	501

¹ Mesure établie comme une correspondance stricte entre certification obtenue (pour laquelle la personne est interrogée) et le poste occupé 12 mois plus tard. Elle se vérifie si la personne détient un diplôme d'accompagnant éducatif et social et occupe un poste d'accompagnant éducatif et social.

² Seuil comparable à un SMIC brut à temps complet (35H).

L'opinion des diplômés



92% satisfaits ou très satisfaits de la **formation suivie**

91% satisfaits ou très satisfaits de l'**emploi occupé**

97% de satisfaits de l'activité de leur employeur

91% de satisfaits du type d'établissement employeur

53% de satisfaits des possibilités de promotion professionnelle

49% de satisfaits des salaires et primes



L'emploi parmi les accompagnants éducatifs et sociaux opt. accompagnement de la vie en structure collective de la région³

9 273 actifs en emploi en 2016

+ 140% entre
2011 et 2016

89% de femmes

11% de moins de 30 ans et 27% de 50 ans et plus

100% de salariés

71% en emploi stable (CDI, titulaires ou stagiaires de la FP, professions libérales)

64% à temps plein

18% ont pour employeur un établissement d'hébergement médicalisé pour personnes âgées et

16% exercent en structure d'hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux.

GLOSSAIRE

AES : Accompagnant Éducatif et Social

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

FP : Fonction Publique

Bac ST2S-SMS : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social

Recensement :

Les résultats du recensement de la population sont exploités sur la base d'identification de PCS (Professions et catégories socioprofessionnelles). Pour AES accompagnement de la vie en structure collective, la PCS correspondante est 526d Aides médico-psychologiques (diplôme remplacé par ce DE AES).

Dans cette source, l'activité de l'employeur est appréciée au regard de la **Nomenclature d'activité économique française (NAF)**, qui n'est pas comparable à celle utilisée dans le cadre de cette enquête (inspirée de la nomenclature des catégories d'établissements Finess).

Le périmètre des deux principaux employeurs des AES est, selon la NAF, le suivant :

87.10A Hébergement médicalisé pour personnes âgées : accueil et l'hébergement, assortis de soins médicaux, sans médecin à demeure, de personnes âgées dans des établissements de moyen et long séjour, des centres de convalescence ..., (par ex. EHPAD).

87.20A Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux : accueil, hébergement et réadaptation de personnes souffrant d'une déficience mentale ou d'une maladie mentale. Les établissements concernés (établissement spécialisé, centre de convalescence...) procurent hébergement, nourriture, surveillance, conseil, ainsi que quelques soins de santé, sans médecin à demeure.

DIRECTION DE PUBLICATION

Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Direction de la Formation et de l'Orientation,
AVEC L'APPUI DU COMITÉ DE SUIVI

DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes : Fabienne LEFEVRE-WEISHARD

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : Christine MARTIN, Hélène BOREY

Via Compétences : Anne SÉRANDON, Jacques MALGRAS

Région Auvergne-Rhône-Alpes : Geneviève ORIOL-BOCHATON,
Corinne PELLEGRINO

RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Via Compétences : Anne SÉRANDON, Loïc FAUCONNET

COORDINATION DE L'ÉTUDE

Via Compétences : Anne SÉRANDON,

Région Auvergne-Rhône-Alpes : Corinne PELLEGRINO

³ Source : INSEE recensements de la population 2016 et 2006 (au lieu de résidence), traitement Via Compétences, Cf. glossaire pour les définitions.
Crédits photo : Michel PERES - Région Auvergne-Rhône-Alpes ; 123 RF